

Mercredi 29 juin 2022

Participants : Véronique Trillot – Régis Broyer – Benoît Delmas – Didier Robert

Prochaine réunion :

Objet – Sujet Traité

Zones 30 :

À la suite de la mise en place des zones 30, il a été constaté des inquiétudes de la part de certains – surtout des automobilistes suppose-t-on – qui jugent que ce dispositif, en particulier le Double Sens Cyclable serait un « Danger » pour les cyclistes.

BVC ne souhaite pas que l'on parle à la place des cyclistes surtout lorsque ceux qui le font ne se déplacent pas à vélo.

Pour les cyclistes, les plus gros dangers qui existent sont, d'une part, le stationnement latéral des véhicules automobiles qui les obligent à circuler au milieu de la chaussée et, d'autre part, les usagers, qu'ils soient automobilistes, cyclistes ou piétons, qui ne respectent pas le Code de la Route.

La « Zone 30 » est un mode de circulation qui existe dans la loi depuis 2008 et les modalités en ont été expérimentées par le CEREMA, avec un retour positif bien sûr, avant qu'elles ne fassent l'objet de leur généralisation et même de leur amplification par la LOM.

Mis à part pour le Double Sens Cyclable, la « Zone 30 », n'a aucun avantage spécifique pour les cyclistes.

Au demeurant, le DSC ne concerne quasiment dans Brive que des rues internes à la 2^{ème} ceinture mais il a été largement plébiscité par les personnes ayant répondu au « Baromètre des Villes Cyclables » et a amplement contribué à une note correcte soulignée et applaudie par tous.

Par contre, en fonction de la densité de circulation, les études du CEREMA indiquent que la « Zone 30 » permet, sous condition d'un strict respect du Code de la Route, une mixité de circulation sans aménagements particuliers. C'est ce dernier point qui a été officialisé dans la LOM.

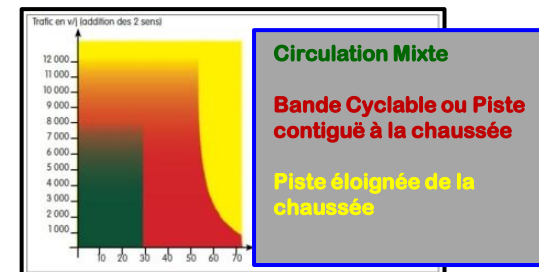
Dans le cas d'une vitesse à 50 Km/h, qu'elle que soit la densité de circulation, un aménagement de type Bande Cyclable, piste Cyclable ou Voie Verte doit impérativement être créé. Dans notre ville c'est la fin du stationnement latéral sur ces axes.

BVC veillera à ce que ces dispositions INCONDITIONNELLES soient respectées. Brive Ville Cyclable – Partager la rue – veillera aussi à ce que ce dispositif ne soit pas détourné par les autorités comme « pompe à fric » car ce serait, à notre avis, non productif en matière de convivialité automobilistes / cyclistes.

Le site BVC propose des éléments de réflexion sur les bénéfices que l'on peut logiquement attendre de la mise en « Zone 30 » et quelques conseils de circulation dans ces zones.

<https://www.brivevillecyclable.org/r%C3%A9seau-cyclable-briviste/zone-30-en-ville/>

En espérant avoir répondu à une question, qui d'ailleurs ne nous était pas posée, mais qui permet surtout d'éclairer les prises de décisions avec des « éléments factuels » et non des « sentiments » qui ne reposent que sur des arguments « nébuleux » car manifestement partisans.



Objet – Sujet Traité

Mise en place du Plan d'Action :

Points pour lesquels ST et BVC se sont mis d'accord sur les plans de mise en œuvre.

- Feu tricolore Foch au commissariat (VPN01-14).
 - Trajectoire traversant l'îlot au feu avenue Foch
 - Protection renforcée à la traversée de l'avenue du Salan
 - Déplacement des attache-vélos à l'angle de l'avenue du 11 novembre
 - Trajectoire sur « trottoir » pour rejoindre la rue des Prêcheurs (la Police donne sa bénédiction)
- Avenues Einstein – Labiche – Franklin (demande du Quartier 16)
 - Mise en sens unique alterné pour casser la vitesse de ces avenues en enfilade
 - Bande Double Sens Cyclable ces avenues étant en « Zone 30 »
- Sortie du feu de la rue de Lépinay (VPN01-19)
 - Mise en place d'une bande unidirectionnelle jusqu'au passage piéton du feu Roosevelt
- Cours du 15 Août / rue Fernand Delmas (VPN01-17)
 - Réduction de la largeur de la chaussée du cours avec matérialisation par bande du Double Sens Cyclable.
 - Effacement de la matérialisation des voies et de l'îlot directionnel rue Fernand Delmas
 - Matérialisation par bande du Double Sens Cyclable du Cours du 15 Août vers la rue Fernand Delmas
- Rue du Boulevard Michelet vers Burger King et arrière du CGR
 - Matérialisation du Double Sens Cyclable.
- Accès Voie Verte de l'Aire Camping-cars vers la traversée du Boulevard Michelet
 - Reprise pour améliorer l'angle de l'accès pour les cyclistes
- Avenue du 4 juillet 1776
 - Bandes bidirectionnelles pour assurer la continuité de la Voie Verte
 - Abaisser l'accès de la Voie Verte au rond-point et améliorer (si possible) le revêtement du rond-point au chemin de la Vergne
- Jonction Voie Verte / Avenue du 18 juin (VPN09-06)
 - Mise en place d'une voie cycliste / piéton goudronnée beige de la rue Jules Ladoumègue à la Voie Verte
 - Nota : la 2ème voie ne sera pas faite car il y a déjà des problèmes de voisinage et même l'accès piétons a été fermé.

Objet – Sujet Traité

Points de « Veille »

Points remontés à BVC et validés en Réunion Mensuelle :

- ❑ Passage « Piéton / Cycliste » sur le boulevard Michelet.
 - Il a été constaté une très bonne attitude des automobilistes qui conforte la position prise par les ST et BVC sur ce type de traversée.
 - Régis Broyer nuance un peu cette bonne attitude en cas de forte densité de circulation
- ❑ Avenue de la Garenne Verte (VPN04-04)
 - La clôture du CAB a été refaite à l'identique
 - Le stationnement est vraiment gênant car non seulement il perturbe la circulation automobile (impossible de croiser avec un bus) mais aussi la circulation des PRM car il engage aussi le trottoir
 - La solution la plus raisonnable est de supprimer ce stationnement (très peu utilisé d'ailleurs), mettre la voie en « Zone 30 » et matérialiser la trajectoire cycliste avec des chevrons (comme avenue Allard)
- ❑ Voie Verte du Prieur
 - Suite à la modification de l'article R411-3-2 du Code de la Route (décret 2022-635 du 22/04/2022), les Voies Vertes, sous certaines conditions définies par la Municipalité, peuvent être autorisées aux véhicules motorisés des riverains.
 - La Voie Verte du Prieur se trouve dans ce cas, dans sa partie comprise entre l'entrée cycliste du Parc du Prieur et la Clinique des Cèdres car elle dessert des habitations et surtout des jardins partagés
 - Pour ne pas créer de confusion dans le Bassin de Brive et comme il s'agit d'une faible longueur, il est décidé d'implanter, sur cette portion, un panneau B7b « Interdit aux véhicules motorisés » agrémenté d'un panonceau M9z « sauf Riverains » ce qui, pour les cyclistes, revient au même.
- ❑ Borne rue du Salan
 - Un vélo cargo a heurté cette borne qui est en fait un obstacle accidentogène
 - Celle-ci sera enlevée.
- ❑ Avenue de Paris
 - Dans la partie « Zone de Rencontre il serait nécessaire, sans rétablir la bande inutile à cet endroit, de mettre un ou deux pictogrammes de Double Sens Cyclable pour inviter les usagers à laisser libre cet espace où il peut y avoir des vélos venant en face.
 - Au feu de sortie du tunnel, en sortant de la voie « Piéton / Cyclistes » mettre soit des chevrons pour matérialiser la sortie vélo vers l'allée des Tilleuls, soit transformer le passage piéton en passage piéton / cycliste.
 - Nota : On peut penser que peu de cyclistes venant de la place du 14 juillet voudront prendre ce chemin pas évident alors qu'il vaut mieux, en sortant de la place, soit s'insérer dans le SAS de l'allée des Tilleuls et rejoindre l'avenue de Paris par un chemin plus commode soit, pour les plus débrouillards, simplement traverser la place au-dessus du tunnel,



Objet – Sujet Traité

Points de « Veille » (suite) :

Points remontés à BVC et validés en Réunion Mensuelle :

- ❑ Passage des tuyaux lors de stationnement de forains.
 - Il serait bon d'imposer aux forains qui stationnent sur les aires où il y a des passages de vélo de protéger leurs tuyaux par des dispositifs « chanfreins ».
 - En effet la prise de ces gros tuyaux non protégés en biais est accidentogène pour les cyclistes et pose de gros problèmes aux PMR
- ❑ Pont Tourny – Quai Tourny
 - Les pictogrammes ont été mis sur la partie du pont réservée aux Piétons et Cyclistes.
 - L'entrée sur la Voie Verte en bout du pont a été ragrée
 - En bout du Quai Tourny, le trottoir de l'entrée sur la place Molière sera abaissé à la fin du mois de Juillet
- ❑ Carrefour Séverine – Cladel – 11 novembre
 - Les riverains se plaignent que des automobilistes venant des rues Séverine et Cladel tournent à droite dans l'avenue du 11 novembre et se retrouvent en sens interdit.
 - Il n'y a pas, semble-t-il, de panneau B2b « Interdit de tourner à droite » au niveau du Stop de la rue Séverine et le panneau « Sens interdit » en face du 34 avenue du 11 novembre n'est pas très visible
 - Les Services Techniques ont pris note et vont rectifier cette situation
- ❑ Feu cycliste de la rue Carnot
 - Ce feu étant constamment détérioré par les circulations automobiles, il ne remplit plus son office qui est de faire traverser le carrefour aux cyclistes en toute sécurité et ceux-ci doivent donc se conformer à la couleur des feux piétons du boulevard Koenig ce qui ne leur assure pas un sécurité totale
 - Dans le cadre de la réfection des boulevards, de la mise en place de bornes amovibles, le feu va être déporté sur la droite (en supprimant peut-être une place de stationnement) et retrouvera ainsi toute son utilité pour les cyclistes
- ❑ Carrefour Romain Rolland / Melitopol
 - Mise en place d'une trajectoire cycliste (chevrons) pour guider les cyclistes et alerter les automobilistes sur leur sortie de la Bande Cyclable pour rejoindre l'avenue de Melitopol.